



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Annonçant l'adoption du règlement 07-2022

RÈGLEMENT 07-2022, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES MUNICIPAUX.

En conformité avec les exigences de l'article 12 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 07-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés et employées municipaux.

Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du personnel de la municipalité.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement présenté et déposé à la table du conseil municipal le 4 avril 2022, aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont le mardi, le mercredi et le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Donné à Saint-Gilbert ce 21 avril 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 21 avril au bureau municipal et publié celui-ci sur la page facebook de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 avril 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier